

## Essais nucléaires : peu d'indemnisations

Réexamen des demandes, extension du périmètre...

Le ministre de la Défense ne convainc pas les victimes.

### Trois questions à...

**Pierre Marhic.**  
Président  
de l'ANVVEN,  
Association  
nationale des  
vétérans victimes  
des essais  
nucléaires.



**Le ministre de la Défense a annoncé, hier, que toutes les demandes des victimes vont être réexaminées.**

**Qu'en pensez-vous ?**

Une nouvelle fois, c'est la déception : car ce n'est pas l'esprit de la loi Morin du 5 janvier 2010. Elle posait trois conditions. Pouvait en bénéficier celui qui était atteint d'un des cancers de la liste établie, qui avait été à l'un des endroits des essais pendant la période de ces tirs. Il était prévu 10 millions d'euros d'indemnisations. Mais les sénateurs de droite ont voté un article qui renverse la charge de la preuve : les victimes doivent prouver que leur cancer est lié aux essais nucléaires.

**Le président Sarkozy a étendu le périmètre géographique jusqu'à l'île de Tahiti...**

On passe de 150 000 victimes potentielles des essais (militaires et civils) à 400 000. Le comité a élargi le nombre des dix-huit maladies « radio induites », donc liées aux radiations nucléaires. Mais il faut toujours prouver que les cancers sont bien liés à ces essais.

**Combien de dossiers ont-ils été déposés auprès du comité d'indemnisation ?**

Il a reçu 684 dossiers, en a examiné 417 et indemnisé quatre ! Ces bénéficiaires ont touché de 16 000 à 60 000 € par personne. Le ministre a proposé la création d'une médaille commémorative. Nous l'avons refusée. Nous préférons le titre de reconnaissance de la Nation.

*Recueilli par*  
**Philippe SIMON.**

**La France a procédé à 210 tirs nucléaires, entre 1960 et 1996, dans le Sahara puis sur les atolls polynésiens de Mururoa, Hao et Fangatafan. Il existe deux associations de victimes : l'ANVVEN et l'Aven.**